Pour rester maîtres de notre vie, ne nous laissons pas imposer des solutions qui ne nous satisfont pas.
Soyons acteurs et citoyens à part entière.

Nous souhaitons que vous nous aidiez à envisager le logement du futur, ouvert sur l'extérieur et inclus dans les villes et les villages.

Toutes vos idées sont bonnes à prendre.

Pour nous en faire part, contactez le CDCA.

Le CDCA est une instance de concertation, d'information, de dialogue. Il assure la participation des retraités, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des proches aidants, à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques du Département : prévention, autonomie, aides humaines, habitat, lien et vie sociale, bien-être psychologique des usagers, des familles et de leurs proches aidants.

DÉPARTEMENT MEURTHE & MOSELLE
CDCA CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'AUTONOMIE

48, Esplanade Jacques-Baudot
CO 90019
54035 Nancy Cedex
cdca@departement54.fr
03 83 94 58 86
www.meurthe-et-moselle.fr

IMPRIM'VERT* PAO CD54 Dircom Y. Husson - Photo CD54 D. Arnould - Imprimerie conseil départemental 54 - Septembre 2018

L'HABITAT
QUE NOUS VOULONS

DÉPLIANT D'INFORMATION DU CDCA

DÉPARTEMENT MEURTHE & MOSELLE
CDCA CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'AUTONOMIE

L'habitat que nous voulons !

C'est sur cet important sujet que le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) a décidé d'orienter ses travaux.

Nous souhaitons vivre et rester à domicile quel que soit notre âge ou notre handicap et face au grand nombre de logements non adaptés, nous devons relever un défi majeur face à ce constat.

Dans quelles conditions ? À quel domicile ?
Quel que soit le lieu qu'elle choisit d'habiter, la personne est toujours chez elle.

Si nous voulons vivre et finir notre vie à domicile, il nous faut réfléchir à des lieux qui nous permettront de mieux appréhender notre avancée en âge ou notre handicap, le problème est particulièrement crucial en milieu rural.

L'HABITAT ACTUEL

- **Le logement individuel**
- **Les résidences autonomie (ex-logements foyers)**
- **Les EHPAD (occupés à plus de 90 % par des personnes atteintes de maladies Alzheimer et apparentées)**
- **Les résidences services**
- **Les ESAT**
- **L'habitat groupé :**
  - Les résidences accompagnées, imaginées par le Département et auxquelles le CDCA est associé (deux réalisations en Meurthe-et-Moselle, à Thil-Villerupt et Cirey-sur-Vezouze et quatre autres en prévision, la prochaine à Piennes).
  - Des appartements dans un même immeuble avec ou sans proposition de services et ouverts sur l'extérieur.
  - La colocation.
  - L'habitat intergénérationnel.
  - L'accueil familial.
  - L'habitat inclusif.

LES BONNES QUESTIONS À SE POSER

avant de faire le choix de son logement

Pour le logement initial,

celui-ci **est-il adaptable** à une possible perte d'autonomie ou handicap ? Si oui, il faut le prévoir bien avant le début des premiers problèmes (temps de réflexion, coût financier avec étalement dans le temps, délais d'instruction des dossiers de demande d'aide à l'aménagement de son domicile...).

Ou **faut-il envisager de déménager** même si cela fait appel à des renoncements ?

À quelles aides financières pouvons-nous faire appel pour l'amélioration de l'habitat ?

VOTRE ENVIRONNEMENT EST-IL FAVORABLE ET INCLUSIF ?

Étudiez la proximité :
- des commerces et possibilités de faire ses courses à pied,
- des médecins et autres services médicaux (dentistes, radiologues...),
- des services d'aides à domicile et de soins,
- des lieux de loisirs (jardins, cinémas...),
- du voisinage,
- des transports en commun accessibles et fréquents,

La possibilité ou non d'avoir un animal de compagnie.

DE QUELS ÉQUIPEMENTS DISPOSEZ-VOUS POUR VOUS FACILITER LA VIE ?

- Ascenseur adapté au fauteuil roulant.
- Espaces et portes permettant de laisser passer ce même fauteuil roulant.
- Douches sans rebord et sécurisées.
- Volets à fermeture télécommandée.

QUELLES PLACES POUR LES NOUVELLES TECHNOLOGIES ?

- Étagères et meubles coulissant en hauteur.
- Chemins lumineux qui s'actionnent lors d'un simple passage et permettant d'éviter les chutes de nuit.
- Capteurs installés dans les réfrigérateurs pour surveiller la consommation.
- Pour détecter un certain nombre de situations à risques (présence de fumée, de gaz carbonique...).
- Pour décrypter les mouvements de la personne (non-réveil, chute, absence de mouvement...).
- Autres solutions informatiques à venir...

Toutes ces innovations technologiques doivent être accessibles financièrement et n'avoir qu'un seul but : **permettre aux personnes handicapées et aux personnes âgées de pouvoir vivre chez elles aussi longtemps que possible.**